

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 578

présenté par

M. Berta, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Raphan

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 116 par la phrase suivante :

« Ces derniers seront admis, dans les conférences internationales tenues en langue anglaise, à faire usage de la dénomination d'*associate professor* pour désigner leurs fonctions. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans les conférences scientifiques internationales tenues en langue anglaise, les maîtres de conférences français peinent parfois à faire reconnaître leur position universitaire devant un auditoire peu familier de la terminologie hexagonale. Cela prête à confusion, alors que leur rôle n'est autre que celui d'*associate professors*. Les ouvrages de référence élaborés par les traducteurs en fonction auprès des organisations internationales retiennent comme tout à fait acceptables le terme de « professeur associé », à côté de « maître de conférences », pour traduire *associate professor*.